

CAHIER DES CHARGES TYPE

RW 99 : 2004

MAO v.4

Métre Assisté par Ordinateur



1. Introduction

L'application MAO (Métre Assisté par Ordinateur) est destinée à aider un auteur de projet à concevoir un métre sur base du Catalogue des Postes Normalisés (CPN) du Cahier des Charges-Type RW99 (CCT RW 99 - 2004.)

Ce programme permet une consultation aisée du CPN et facilite l'élaboration et la gestion des métrés tant estimatifs que récapitulatifs, ces derniers pouvant être annexés directement au cahier spécial des charges. Il intègre également dans ses principes de fonctionnement, les règles relatives aux postes normalisés (ou non) décrites dans le Code de Mesurage du CPN.

L'application a été développée grâce au logiciel PowerBuilder et utilise la base de données Sybase en version individuelle. Une version "Réseau" de l'application MAO, utilisant la base de données ORACLE, est mise à disposition des agents du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports.

Remarque importante

L'installation proprement dite de l'application s'effectue:

- soit en téléchargeant les fichiers à partir du site Internet <http://routes.wallonie.be/entreprise/mao> ;
- soit à partir du CD ROM disponible auprès de la Direction des Données routières (CAMET- D114, Boulevard du Nord 8, 5000 NAMUR – tél.: 081.77.27.54 – fax: 081.77.36.99 – e-mail: d114@met.wallonie.be)

Les différentes mises à jour seront disponibles exclusivement sur le site Internet.

Lors de l'installation, les données d'une version précédente sont récupérées intégralement et sont ensuite importées dans une toute nouvelle base de données. Cette conversion des données s'effectue lors de la première ouverture de la nouvelle version de MAO et à la demande explicite de l'utilisateur.

Attention : NE JAMAIS OUVRIR 2 VERSIONS LOCALES EN MÊME TEMPS.

Nouveautés de MAO v.4

La gestion du nouveau catalogue des postes normalisés suite à l'introduction du CCT RW 99 : 2004

La version 4 de MAO permet la gestion des métrés réalisés avec le nouveau catalogue des postes normalisés, la nouvelle gestion des déchets qui en découle, ainsi que la récupération des anciens métrés.

Autres nouveautés

- Création d'un utilisateur « poubelle » ;
- Possibilité de convertir, de façon irréversible, un métré en chapitres standardisés en un métré en chapitres libres ;
- L'affichage, dans la fenêtre de recherche hiérarchique d'un poste, des statistiques de prix disponibles.

Nouveautés de MAO v.3

Cette version, n'ayant pas de mode d'emploi, a eu une distribution très limitée, principalement au sein des directions des routes du MET. La principale nouveauté de cette version est la génération automatique des formules de révision.

Autres nouveautés

- Suppression des statistiques de prix unitaire d'une adjudication ;
- Suppression des statistiques excédentaires ou trop anciennes des prix unitaires.



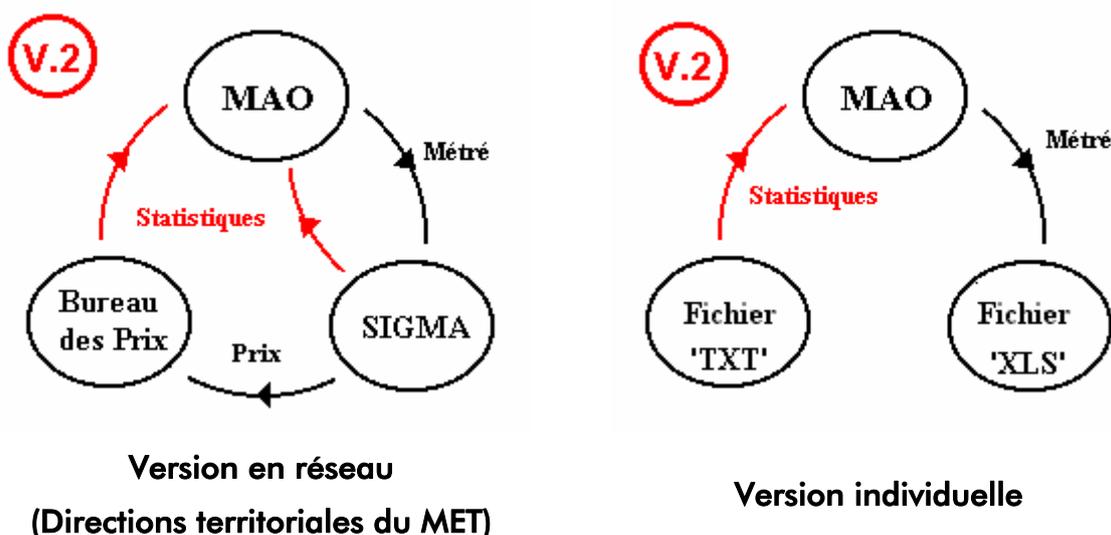
Nouveautés de la version €uro (MAO v.2)

La gestion statistique des prix unitaires locaux et régionaux

Pour rappel, afin d'assurer son intégration au sein des applications informatiques présentes au Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, le logiciel MAO a été conçu dès le départ pour pouvoir être compatible avec l'application SIGMA (Suivi Informatisé de la Gestion des Marchés de l'Administration).

Les métrés élaborés dans MAO peuvent donc être directement importés en phase 1 de SIGMA et une passerelle existe entre SIGMA et le Bureau des Prix afin de mettre à jour automatiquement la base de données des prix unitaires régionaux.

Pour les utilisateurs externes au MET, les données d'un métré peuvent être récupérées entièrement dans un tableur Microsoft Excel.



La version 2 de MAO intègre dorénavant une gestion statistique des prix unitaires par le biais de deux bases de données distinctes constituées respectivement des prix de référence locaux et régionaux.

Les statistiques locales sont mises à jour, soit automatiquement à partir de SIGMA, soit par l'intermédiaire d'un fichier au format TXT.

Les statistiques régionales, réservées exclusivement aux agents du MET, seront transmises automatiquement par le Bureau des Prix (MET – D412).

Les notions d'administrateur et d'utilisateur

Une distinction est dorénavant faite entre les utilisateurs "normaux" et les administrateurs. Ces derniers seront les seuls à pouvoir accéder aux modules de gestion des utilisateurs, des entités administratives et des taux de TVA, ainsi qu'aux modules de gestion des statistiques des prix unitaires.



Le Catalogue des Postes Normalisés

Introduction

Le CPN comporte environ 8800 postes et a été conçu pour couvrir la toute grande majorité des travaux régis par le CCT RW 99 : 2004. Pour rappel, ce catalogue a été réalisé avec le souci constant de préciser le mieux possible le travail demandé et d'éviter ainsi l'usage abusif du trop célèbre "y compris", mis à charge de l'entrepreneur et très souvent source de litiges et de conflits entre les parties co-contractantes.

Les principaux objectifs poursuivis ont été de permettre une uniformisation des métrés, d'offrir un meilleur contrôle des documents d'adjudication par une compréhension plus systématique des postes, de permettre la tenue de statistiques de prix fiables et de faciliter l'établissement des estimations et des offres.

Par rapport au catalogue précédent,

- +/- 1 300 nouveaux postes ont été introduits ;
- 801 postes ont été supprimés, notamment tous les postes relatifs aux marquages routiers ;
- 225 postes ont eu leur unité supprimée, de façon à imposer l'utilisation d'un poste plus précis ;
- 1 355 postes ont eu des modifications mineures ou majeures. Tous les postes qui produisent des déchets sont repris dans cette catégorie.

Il est composé de trois parties, à savoir :

1. les dispositions générales du code de mesurage;
2. les abréviations utilisées ;
3. la liste des postes normalisés.

Structure et codification

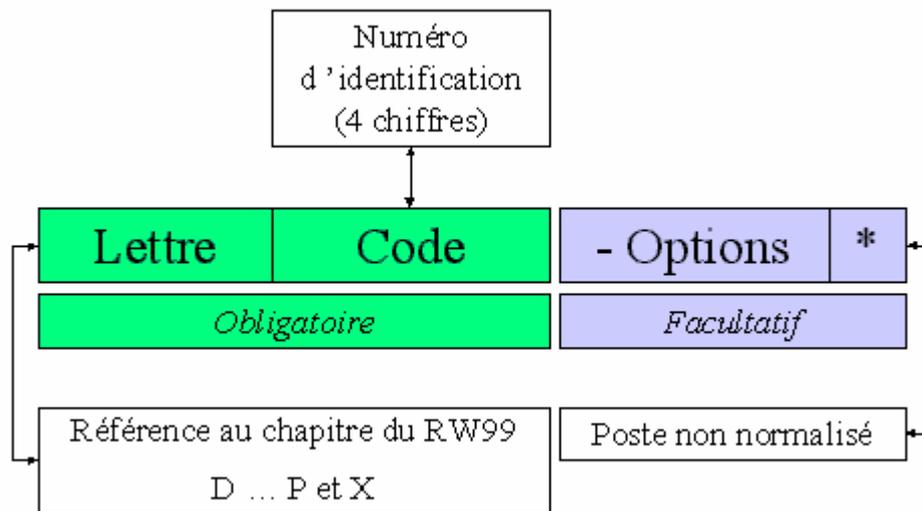
Le CPN comprend une liste de postes, groupés par chapitre, disposés dans le même ordre et sous la même appellation que les chapitres du CCT RW 99 - 2004.

Le chapitre X, existant déjà dans la version précédente comprend les prestations diverses qui n'ont pu trouver place ailleurs. Un chapitre S a été créé. Il comprend la signalisation horizontale, c'est-à-dire les marquages, qui ont été restructurés et supprimés dans le chapitre L.

La codification des postes normalisés est composée :

- d'une lettre correspondant au chapitre du CCT RW 99 - 2004 (D – Travaux préparatoires - Démolitions à P – Distribution d'eau avec S – Signalisation horizontale & X – Travaux en régie et divers);
- d'un numéro d'identification à 4 chiffres, constituant une classification décimale à 4 niveaux ;





- et, d'éventuellement :
 - soit d'une ou deux lettres correspondant à une ou deux options définies ci-après :
 - C en provenance du ou en vue d'une réutilisation sur le chantier
 - D en provenance d'un dépôt ou avec mise en dépôt
 - E en vue d'une évacuation ;
le coût de celle-ci étant prévu par un poste de la série D9000
 - F fourniture sans placement
 - I installation (d'une signalisation de chantier)
 - L location et maintenance (d'une signalisation de chantier)
 - LT utilisation les jours de travaux (d'une signalisation de chantier de 5ème catégorie)
 - M dépose (d'une signalisation de chantier)
 - MN dépose de nuit (d'une signalisation de chantier)
 - N installation, location, maintenance et dépose pour une nuit (d'une signalisation de chantier)
 - P placement sans fourniture
 - R en recherche
 - U signalisation G2000 de type urbain
 - soit d'un nombre correspondant à un sous-poste (par exemple : O4111-01, Plantation d'arbre à haute tige, essence indigène, périmètre : $6 < C \leq 8$ cm : Acer campestre.)

Le code de mesurage (extraits)

Pour rappel, sauf stipulation contraire, la désignation des postes comprend la fourniture et la mise en œuvre des matériaux. Tous travaux, fournitures et sujétions qui ne sont pas mentionnés explicitement dans un poste du métré, mais qui sont nécessaires à son exécution, font partie de ce poste. Tout poste normalisé comprend les prescriptions, fournitures et prestations de ses sous-postes. Les postes des chapitres M et N sont assimilables à des travaux en recherche.

De plus, le catalogue doit être utilisé en tenant compte de certaines règles de bon usage dont la plupart ont dicté les principes de fonctionnement de l'application. A savoir :

- les composantes d'un poste normalisé (son numéro de code, son libellé, mais également son unité de mesure normalisée et éventuellement sa référence au CCT RW 99 - 2004) ne peuvent être modifiées ;
- des postes non normalisés peuvent être créés par l'auteur de projet ; ils sont alors dotés d'un numéro de code ne figurant pas dans le catalogue et sont marqués d'un astérisque ; ce numéro de code est choisi de telle façon que les prescriptions des postes du niveau supérieur lui soient applicables ;
- un numéro de code peut être utilisé plusieurs fois dans un métré pour préciser soit divers paramètres (épaisseurs, largeurs, ...), soit diverses localisations ou parties d'ouvrage ; ce type de précisions se fait par le biais de la remarque ;
- le mode de paiement (type de prix : QP, QF, PG, SR,...) doit être précisées dans le métré récapitulatif.

